

SECTION 1 IDENTIFICATION

Appellation commerciale du produit : Utilisation recommandée pour : Restrictions d'utilisation : Fournisseur :	Max Pro Detergent Détergent universel pour machine Pour un usage industriel et institutionnel uniquement Maxim Chemical International Inc. 1607 Derwent Way, Delta, B.-C. Canada V3M 6K8 800-663-9925
Numéro de téléphone d'urgence/ Numéro de 24 heures :	Canada : Canutec 613-996-6666 É.-U. : Chemtrec 800-424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques : Dangers pour la santé :	MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 1 LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES - Catégorie 1
--	---

Éléments d'étiquetage :



Mention d'avertissement : Mention de Danger:	DANGER H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
---	---

Conseils de Prudence:

Prévention : Interventions : Stockage : Élimination :	P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340 EN CAS D' INHALATION: Transporter la personne à l' extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P321 Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires relatives aux premiers secours sur cette étiquette). P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer les contenus/le conteneur dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.
--	--

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Environ Pds. %	Numéro CAS
Hydroxyde de potassium	10-30	1310-58-3

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15

minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.

Inflammabilité : Ininflammable.

Point de rupture : Ininflammable.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour la lutte contre l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

Risques inhabituels d'incendie/explosion : Réagit violemment avec de nombreux produits chimiques organiques, en particulier les nitrocarbures et les chlorocarbures. Peut réagir avec le zinc, l'aluminium, l'étain et d'autres métaux actifs en libérant de l'hydrogène inflammable. La dilution dans l'eau dégage de grandes quantités de chaleur.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de potassium, phosphore et autres composés organiques non identifiants.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

Mesures à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit : Porter un équipement de protection. Conscire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage : Utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et à l'abri du gel. Ne pas entreposer dans des contenants métalliques.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition :

OSHA (PEL) : S.O

ACGIH TLV : S.O

Autre limite d'exposition : S.O

Contrôles d'ingénierie appropriés : Ventilation générale adéquate.

Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle :

Gants : Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

Masques/Lunettes de protection : Utiliser des lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité.

Appareil respiratoire : Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.

Tablier : En caoutchouc / PVC lorsque le contact avec la peau peut se produire.

Bottes : Bottes en caoutchouc.

Autres équipements de protection : Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :

Liquide clair et rouge.

Odeur :	Légère odeur. Pas de parfum ajouté.
Seuil d'odeur :	S.O
pH :	> 13
Point de fusion/Point de congélation :	S.O
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	S.O
Point d'éclair :	>100 °C
Taux d'évaporation (eau = 1) :	S.O
Inflammabilité :	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucun.
Pression de vapeur :	S.O
Densité de vapeur :	S.O
Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1) :	1,26 @ 20 °C
Solubilité(s) :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partition : n-octanol/eau :	S.O
Température d'auto-inflammation :	Non inflammable
Température de décomposition :	S.O
Viscosité :	S.O

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable dans des conditions de stockage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Éviter le contact avec les acides/oxydants.
Conditions à éviter :	Températures supérieures à 30°C (86°F) et inférieures à 5 °C (41 °F). Éviter le contact avec des métaux réactifs.
Incompatibilité :	Incompatible avec les acides, métaux et alliages, zinc, étain, aluminium, produits chimiques organiques, nitrocarbures, halocarbures.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de potassium, phosphore et autres composés organiques non identifiables.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables :	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes :	Corrosif pour les yeux et la peau.
Estimations de la toxicité aiguë :	Voie orale > 2000 mg/kg, dermique > 2000 mg/kg
Cancérogénicité :	Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S.O

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets : réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMD canadien	
Numéro d'identification ONU :	1719
Désignation officielle de transport de l'ONU :	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (l'hydroxyde de potassium)
Classe(s) de danger pour le transport :	8
Groupe d'emballage :	II

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

4 = Extrême
 3 = Élevé
 2 = Modéré
 1 = Léger
 0 = Négligeable

SIMD

3	Santé
0	Inflammabilité
0	Réactivité
C	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection

C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD
 Groupe B



Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CFR 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (RCR 4).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
CRF	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
SIMD (HMIS)	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)
CIRC (IARC)	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
S.O.	Sans objet (Non disponible)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
NTP	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
TDMD	Transport De Marchandises Dangereuses
TLV	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
ONU (UN)	Organisation des Nations-Unies (United Nations)
SIMDUT (WHMIS)	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation

DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022